

Orange et Free: une relation professionnelle sans pépins

La guerre des procédures n'aura finalement pas lieu. France Télécom/Orange et Free ont décidé de mettre un terme à leur différents juridiques, dévoile *La Tribune* (16/08). **Une nouvelle ère** s'ouvre donc entre les deux acteurs qui décident de repartir sur une nouvelle base relationnelle.

Les deux parties, concurrentes depuis l'ouverture à la concurrence du marché des télécoms, étaient **en conflits sur plusieurs points**. L'opérateur historique poursuivait notamment le trublion du Net pour différents propos de ses dirigeants jugés diffamatoires.

En retour, la filiale Internet d'Iliad avait retiré, le 29 juin dernier, sa plainte contre Orange devant le tribunal de l'Union européenne. Free accusait France Télécom d'avoir freiné son accès sur le marché de l'ADSL par une **politique tarifaire abusive** et demandait la scission de l'opérateur en séparant l'activité réseau des services. Si Bruxelles avait rejeté la plainte, Free pouvait néanmoins faire appel.

Plus récemment, Free a également retiré sa plainte de décembre 2006, dénonçant la **politique d'obstruction sur le marché de l'ADSL** menée par son concurrent entre 2000 et 2005. L'opérateur alternatif réclamait 500 millions d'euros de dommages. Probablement inspiré par les succès de Neuf Cegetel (aujourd'hui SFR), et feu Club Internet et Mangoosta qui avaient obtenu plusieurs dizaines de millions d'euros de dédommagements.

Selon le quotidien économique, [l'arrivée de Stéphane Richard à la direction de France Télécom](#) en mars dernier n'est pas étrangère à ce réchauffement. Les deux concurrents ont notamment intérêts à s'entendre pour **déployer la fibre optique**, notamment dans les zones moyennement et peu denses où des «points de mutualisation» des réseaux très haut débit pourraient être partagés entre les opérateurs.

Enfin, **Free aura aussi besoin du concours d'Orange** (et accessoirement de Bouygues Telecom et SFR) pour lancer une offre 3G crédible sur le marché de la téléphonie mobile en 2012. Selon les prévisions, le réseau Free Mobile ne couvrira que 25% de la population. Le nouvel opérateur mobile devra donc s'appuyer sur celui de ses concurrents pour lancer son offre à l'échelle nationale. L'apaisement des relations avec France Télécom pourrait œuvrer dans ce sens même si rien ne permet de le confirmer dans la mesure où, si les opérateurs doivent ouvrir leur réseau 2G à Free Mobile, ils ne sont soumis à aucune obligation sur la partie 3G (HSPA).